

Chantonnay, le 31 août 2023

La Principale, La Gestionnaire
Aux
Parents d'élèves du collège R. Couzinet

OBIET : Bourses de collège– Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

La scolarisation de votre enfant au collège peut vous permettre d'avoir une aide financière pour payer notamment la restauration scolaire.

Pour cela, il faut faire une **demande de bourses de collège entre le 1^{er} septembre et le 19 octobre 2023 ; aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date**

Vous pouvez faire cette demande :

- via un formulaire papier en y joignant votre avis d'imposition fiscale 2023 (revenus 2022)
- sur internet en vous connectant au portail Scolarité-Services avec votre compte EduConnect (pas-à-pas fourni par l'administration du collège).

Le demandeur de la bourse est "la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales", c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins ;
- En cas de résidence alternée de l'élève, ce ne sont plus les revenus des deux parents de l'élève qui sont pris en compte mais ceux du demandeur de la bourse, ou les revenus de son ménage recomposé.

L'intérêt de faire sa **demande sur internet** est de pouvoir ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Si vous désirez être accompagné dans votre démarche en ligne ou sur papier, nous vous proposons de venir faire votre demande au collège Couzinet **le jeudi 21 septembre entre 17h et 19h.**

Il sera nécessaire de vous munir de votre avis d'imposition fiscale 2023 (revenus 2022) et vos identifiants EduConnect.

Vous pouvez également prendre contact avec le service intendance du collège René Couzinet par téléphone au 02.51.94.32.69 ou par mail à secretariat.intendance.0850145w@ac-nantes.fr

RAPPEL : Si vous faites votre demande en ligne pour cette campagne de bourses 2023/2024 et que vous acceptez que vos données fiscales soient récupérées automatiquement, vous n'aurez aucune démarche à effectuer les années suivantes.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Principale,

T. HERAUD

La Gestionnaire
Gestionnaire
M. QUILLET

Coupon réponse à remettre au service intendance avant le 20 Septembre 2023

Je soussigné, M..... responsable de l'élève
NOM PRENOM CLASSE

Reconnait avoir pris connaissance de la lettre d'information sur les bourses de collège 2022 et :

- Souhaite faire une demande en ligne.
- Souhaite participer à la réunion du jeudi 21 septembre de 17 h à 19 h.
- Souhaite faire une demande de bourses de collège dossier papier.
- A donné son consentement l'an passé à la reconduction automatique de la demande de bourses.
- Renonce à faire une demande de bourses de collège.

Date

Signature représentant légal

Dossier suivi par
Service Intendance

Collège René Couzinet
6, rue de la Plaine
BP 70063
85111 CHANTONNAY
CEDEX
Tél. : 02.51.94.32.69
<http://clg-couzinet.vendee.e-lyco.fr>